



Pierre MOREL A L'HUISSIER

Député de la Lozère Secrétaire de la Commission des lois

Sabine DALLE - Suppléante

Mende, le mercredi 20 mars 2019

M. Edouard PHILIPPE Premier Ministre HOTEL DE MATIGNON 57, rue de Varenne 75700 PARIS

N/Réf: L/PMH/JFV - 2019-03-20

Objet : Avenir du dispositif ZRR dans le cadre de la prochaine Loi

de Finances

## **CONTACT:**

## Monsieur le Premier Ministre,

 $oxed{\boxtimes}$  contact@pierre-morel.fr

🕆 www.pierre-morel.fr

facebook.com/pierremorelalhuissier

twitter.com/morelpierre

Depuis des années, les territoires ruraux bénéficient d'un dispositif incitatif appelé ZRR (Zones de Revitalisation Rurale) sur lequel l'Assemblée Nationale a eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises.

Ce dispositif prend fin en juin 2020. Dans le cadre de la prochaine Loi de Finances qui sera discutée en fin d'année, le problème de la reconduction des mesures ZRR va par conséquent se poser.

Ces dernières années, plusieurs rapports parlementaires ont été réalisés, le dernier émanant des députés Blanc et Louwagie.

Sur ce point, je suis en total désaccord avec les conclusions de ces deux députés qui, sans avoir abordé la problématique du zonage, estiment que les ZRR n'ont pas apporté ce que l'on pouvait en attendre en termes d'attractivité.

Je suis quelque peu surpris de cette affirmation alors même que personne aujourd'hui n'est capable de dire réellement ce que les ZRR ont permis de réaliser sur les territoires concernés et surtout ce qu'elles coûtent réellement au budget de l'Etat. J'observe également qu'aucun préfet, dans aucun département, n'a lancé une campagne de communication sur les territoires éligibles aux ZRR.

Plus grave encore, certaines mesures nécessitent des délibérations des communes et des EPCI, de sorte que beaucoup de collectivités locales l'ignorent.

J'attends que l'Etat procède à un audit objectif des ZRR avec une analyse des mesures fiscales et sociales avant de proposer leur aménagement voire leur suppression.

Ce n'est pas l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale qui va nous apporter beaucoup de matière sur ce dossier, ni le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires). Je pense que l'étude doit être faite ministère par ministère. J'avoue qu'il serait catastrophique que le Gouvernement s'oriente vers la signature de l'acte de décès des ZRR.

J'attends de vous une volonté politique au bénéfice des territoires ruraux et de leurs acteurs.

Vous remerciant par avance de la bienveillante attention que vous porterez à la présente et dans l'attente, je vous prie de croire, **Monsieur le Premier Ministre**, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Pierre MOREL A LAWISSIER